

SECTION 1 : Nom de la substance ou du mélange et de l'engagement

1.1. Identifiant de produit

EM-303

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Produits de nettoyage. Détachant de flux pour bain ultrasonique, sans tensioactif, concentré. Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Détails du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise :	EMAG AG
Street :	Gerauerstr. 34
Emplacement du fournisseur :	D-64546 Mörfelden Walldorf
Téléphone :	+49(0)6105-406750
E-mail :	a.emekci@emag-germany.de
Internet : Espace information :	www.emag-germany.de info@emag-germany.de, Tel. : +49 (0) 6105 40 67 94 numéro d'urgence 24h/24, numéro d'urgence poison Berlin : 030-30686700

1.4. Numéro d'urgence :

SECTION 2 : Risques possibles

2.1. Classification de la substance ou du

mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger :
Effet corrosif/irritant sur la peau : irritation cutanée. 2
Lésions oculaires sévères/irritation oculaire : Dommages oculaires. 1
Déclarations de danger :
Provoque des irritations cutanées.
Ça cause de graves dommages oculaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants déterminant les risques pour l'étiquetage

Métasilicate disodium pentahydrate
Hydroxyde de sodium

Mot signal : Danger

Pictogrammes :



Alertes de danger

H315 Provoque des irritations cutanées.
H318 Ça cause de graves dommages oculaires.

Instructions de sécurité

P280 Portez des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT VISUEL : Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes.
Enlevez toutes les lentilles de contact si possible. Continuez à rincer.

SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux

CAS n°	Description	Partager
	EC : Non. Index n° REACH No.	
	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
7732-18-5	Eau	80-90 %
	213-791-2	
497-19-8	Carbonate de sodium	<5,0 %
	207-838-8 011-005-00-2 01-2119485498-19	
	Irritation des yeux. 2; H319	
10213-79-3	Métasilicate disodique pentahydrate	<3,0 %
	229-912-9 01-2119449811-37	
	Correction de peau. 1B, STOT SE 3 ; H314 H335	
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	<1,0 %
	215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	
	Correction de peau. 1A ; H314	
1336-21-6	Ammoniac... %	<2,5 %
	215-647-6 01-2119488876-14	
	Correction de peau. 1B, STOT SE 3, aigu aigu 1, chronique aquatique 2 ; H314 H335 H400 H411	
22042-96-2	Acide phosphonique, sel de sodium	<2,0 %
	244-751-4 01-2119514449-36	

Pour la formulation des expressions H et EUH : voir l'article 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers

secours Informations générales

Changez les vêtements contaminés.

Après inhalation

Apportez de l'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincez immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau.

Après le contact visuel

Rincez immédiatement avec l'espace des paupières ouvert pendant 10 à 15 minutes avec de l'eau courante.

Si des symptômes apparaissent ou persistent, consultez un ophtalmologiste.

Après avoir avalé

Rincez immédiatement votre bouche et buvez beaucoup d'eau. Ne provoquez pas de vomissements. Consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes aigus et retardés ainsi que leurs effets

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Signes d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs

adaptés

De l'eau. Mousse. Vaporisez de l'eau.

Agents d'extinction inadaptés

Jet d'eau complet.

5.2. Dangers particuliers posés par la substance ou le mélange

En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent être produits : des oxydes d'azote (NOx). dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Instructions pour la lutte contre les incendies

Vêtements de protection.

Notes supplémentaires

Le matériau est non inflammable. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

Portez un équipement de protection individuelle.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne laissez pas entrer dans le système d'égouts ou dans l'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour la rétention et la purification

Absorber avec un matériau liant un liquide (sable, terre diatomée, liant acide, liant universel).

Traiter la matière ingérée selon la section Élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de sauvegarde aux points 7 et 8.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation

sûre Instructions pour une manipulation

sécurisée

Aucune mesure technique particulière de protection n'est requise.

Notes sur la protection contre l'incendie et les explosions

Le produit n'est pas : oxydant. Inflammatoire. Explosif.

7.2. Conditions pour un stockage sécurisé en tenant compte des incompatibilités

Exigences pour les salles de stockage et les conteneurs

Conservez uniquement dans le contenant d'origine. Évitez la nourriture, les boissons et l'alimentation.

Classe de stockage selon TRGS 510 : LGK 12 Liquides non inflammables.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Valeurs DNEL/DMEL

CAS n°	Description	Voie d'exposition	Résultats	Valeur
10213-79-3	Métasilicate disodique pentahydrate			
DNEL grand public, à long terme		Oral	Systémique	0,74 mg/kg poids corporel/jour
Employés DNEL, à long terme		dermique	Systémique	1,49 mg/kg poids corporel/jour
DNEL grand public, à long terme		Inhalation	Systémique	1,55 mg/m³
Employés DNEL, à long terme		Inhalation	Systémique	6,22 mg/m³
1310-73-2	Hydroxyde de sodium			
Employés DNEL, à long terme		Inhalation	Local	1 mg/m³
DNEL grand public, à long terme		Inhalation	Local	1 mg/m³
22042-96-2	Acide phosphonique, sel de sodium			
DNEL grand public, à long terme		Oral	Systémique	1,9 mg/kg poids corporel/jour
DNEL grand public, aigu		Oral	Systémique	1,9 mg/kg poids corporel/jour

Valeurs PNEC

CAS n°	Description	Valeur
10213-79-3	Métasilicate disodique pentahydrate	
Eau douce		7,5 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées		1000 mg/l
22042-96-2	Acide phosphonique, sel de sodium	
Eau douce		0,52 mg/l
Eau de mer		0,052 mg/l
Sédiments d'eau douce		108 mg/kg
Sédiments marins		10,8 mg/kg
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées		20 mg/l
Sol		174 mg/kg

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Équipement de contrôle technique approprié

Voir le chapitre 7. Aucune autre mesure n'est nécessaire.

Mesures de protection et d'hygiène

Ne mange pas, ne bois pas, ne fume pas, ne renifle pas au travail. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/visage

Portez des lunettes de protection ou des visières.

Protection des mains

Matériau approprié : PE (polyéthylène). CR (polychloroprène, caoutchouc chloroprène). NBR (caoutchouc nitrile). Caoutchouc butylique. FKM (fluororubber (Viton)).

Les gants de protection testés doivent être portés : EN 374

Gilet pare-balles

Protection corporelle : pas obligatoire.

Protection respiratoire

La protection respiratoire n'est pas nécessaire.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	liquide	
Couleur :	clair,	
Odeur :	jaune	
	après :	
	Ammoniac	Norme de test
Valeur de pH (à 20 °C) :	12,5 (conc.) 10,7 (1 %)	DGF H-III 1
Évolutions de l'État		
Point de fusion :	-6 °C	
Début d'ébullition et portée	>100 °C	
d'ébullition : Point d'ébullition :	---	
Risques d'explosion		
Non explosifs.		
Propriétés oxydantes		
Pas oxydant.		
Densité (à 20 °C) :	1,08 g/cm³	DIN 12791
Solubilité dans l'eau :	Totalement miscible	

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions exothermiques avec : acide, concentré.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions environnementales normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune lorsqu'elle est utilisée comme prévu.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants.

10.5. Matériaux incompatibles

Acidité, concentrée.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune lorsqu'elle est utilisée comme prévu.

Informations complémentaires

Ne fréquentez pas d'autres agents.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS n°	Description				
	Voie d'exposition	Dose	Espèces	Source	Méthode
497-19-8	Carbonate de sodium				
	Oral	LD50 mg/kg 4090	Rat	IUCLID	
10213-79-3	Métasilicate disodique pentahydrate				
	Oral	LD50 mg/kg 1349	Conseil		
	dermique	LD50 mg/kg 5000	Conseil		
1310-73-2	Hydroxyde de sodium				
	Oral	LD50 mg/kg 2000	Conseil		
22042-96-2	Acide phosphonique, sel de sodium				
	Oral	LD50 mg/kg >5000	Rat		
	dermique	LD50 mg/kg >5000	Rabbit		

Effet irritant et corrosif

Provoque des irritations cutanées.
 Ça cause de graves dommages oculaires. Risque de dommages oculaires graves.
 Effet irritant sur la peau : irritant.

Effets de sensibilisation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique des organes cibles lors d'une exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique des organes cibles lors d'expositions répétées

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Réclamations environnementales

12.1. Toxicité

Si de faibles concentrations sont correctement déversées dans des stations d'épuration biologiques adaptées, il ne faut pas s'attendre à des perturbations dans l'activité de dégradation des boues activées. Le produit est une soude. Avant qu'une eau usée ne soit rejetée dans l'usine d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

CAS n°	Description					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèces	Source	Méthode
497-19-8	Carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë des poissons	LC50 300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		
	Crustacéetoxicité aiguë	EC50 265 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
10213-79-3	Métasilicate disodique pentahydrate					
	Toxicité aiguë des poissons	LC50 3185 mg/l	96 h			
	Crustacéetoxicité aiguë	EC50 1700 mg/l	48 h	Daphnia magna		
1310-73-2	Hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë des poissons	LC50 125 mg/l	96 h	Gambusia affinis	Fournisseur SDS	
	Crustacéetoxicité aiguë	EC50 40,4 mg/l	48 h	Cériodaphnie	ECHA	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs contenus dans cette préparation répondent aux conditions de biodégradabilité énoncées dans le Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. La documentation confirmant cela sera mise à disposition des autorités compétentes des États membres et ne leur sera mise à disposition que sur leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

D'après les données disponibles sur l'éliminabilité/dégradation et le potentiel de bioaccumulation, des dommages à long terme à l'environnement sont peu probables.

12.4. Mobilité au sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Instructions d'élimination

13.1. Recommandation sur le processus de traitement des déchets

L'attribution des numéros de code des déchets/désignations des déchets doit être effectuée conformément à l'EAKV, selon l'industrie et le processus.

Produit clé de déchets

200129 LES DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS SIMILAIRES, AINSI QUE LES DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS), Y COMPRIS FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT ; Fractions collectées séparément (sauf 15 01) ; des agents nettoyants contenant des substances dangereuses ; Déchets dangereux

Résidus de produits clés de déchets

200129 LES DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS SIMILAIRES, AINSI QUE LES DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS), Y COMPRIS FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT ; Fractions collectées séparément (sauf 15 01) ; des agents nettoyants contenant des substances dangereuses ; Déchets dangereux

Élimination des emballages non lavés et des agents nettoyants recommandés

Un emballage complètement vidé peut être recyclé.

SECTION 14 : Informations sur le transport

Autres informations pertinentes

Pas des marchandises dangereuses au sens des règlements de transport.

ARTICLE 15 : Législation

15.1. Règles/lois spécifiques à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement pour la substance ou le mélange

Règles de l'UE

Informations sur la directive
VOC 2004/42/CE : 0 % (0 g/l)

Règlementations nationales

Catégorie de danger aquatique : Statut : 1 - Légèrement dangereux pour l'eau Règle de mélange selon l'Annexe 1 n° 5 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique pour les substances contenues dans ce mélange n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres divulgations

Changements

Données modifiées par rapport à la version précédente : 2.1., 3.2., 8.1., 9.1., 11.1., 12.1., 12.2., 13.1., 15.1., 16.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de placement
Irritation de la peau. 2; H315	Méthodes de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthodes de calcul

Formulation des expressions H et EUH (nombre et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures cutanées et de graves dommages oculaires.
H315 Provoque des irritations cutanées.
H318 Ça cause de graves dommages oculaires.
H319 Provoque une irritation sévère des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Informations complémentaires

Instructions d'entraînement : Suivez les instructions d'utilisation sur l'étiquette.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne garantissent pas les caractéristiques du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Utilisations identifiées

Non.	Titre court	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	EM-303	IS, PW	0	35	8a, 9, 13	8a	0	26	

LCS : Étapes du cycle de vie

PC : Catégories de produits

ERC : Catégories de libérations environnementales

produits TF : Fonctions techniques

SU : Secteurs d'utilisation

PROC : Catégories de processus

AC : Catégories de

(Les données des ingrédients dangereux provenaient de la dernière fiche de données de sécurité valide du fournisseur en amont.)